

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2022-28

Objet : Marchés publics – Avenant n°1 aux travaux de réfection de la toiture de l'église Saint-Christophe

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juillet 2022

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, MATTIO Patrick, KRAEUTLER Janine, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, PAUZE Sonia, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, CASONI Sébastien, NICOLLIN Stéphane, VIGUIER Elodie.

Représentés : BOLCHOFF Marine qui donne pouvoir à CONSTANS Juanita

Excusés : BOUVARD Gilles

Absent : TISSOT Jean- Paul

Secrétaire de séance : LETT Philippe

* * *

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'église, il s'est avéré que des pièces de charpente présentaient des signes de faiblesse en raison d'infiltration d'eau. L'entreprise titulaire du marché a dû les remplacer. Par ailleurs, il a été décidé d'ajouter des planches de rive sous les gouttières afin de supprimer le jour entre la maçonnerie et la couverture qui facilitait l'entrée de pigeons sous la toiture.

Ces travaux supplémentaires nécessitent la passation d'un avenant au marché de travaux initial. Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial du marché	Avenant 1	Nouveau montant du marché	Evolution
177 000,00 €	22 700,00 €	199 700,00 €	12,82 %

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à approuver cet avenant.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré,

1°) **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la réfection de la toiture de l'église Saint-Christophe, d'un montant de 22 700,00 € HT.

2°) **Autorise** Monsieur le Maire à le signer

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Mis en ligne sur le site internet de la commune le 21 juillet 2022
Transmis au contrôle de légalité le 21 juillet 2022**

**Le Maire,
Dominique DOLDO**

**Le secrétaire
Philippe LETT**

